

L'éducation à la petite enfance : un service public, pas une source de profit!

Trop de familles au Canada peinent encore à trouver des services éducatifs à la petite enfance abordables et reconnus. Au lieu d'élargir l'accès à ces services, certains gouvernements provinciaux et lobbyistes préconisent une bien mauvaise solution, c'est-à-dire plus de privatisation. Mais le modèle à but lucratif a pour effet de diminuer la qualité des services, d'en restreindre l'accès et de nuire aux travailleuses et travailleurs.

La petite enfance à but lucratif, c'est quoi?

Les services à but lucratif sont détenus et exploités comme des entreprises privées. L'objectif est de faire de l'argent. Les surplus sont versés aux propriétaires et aux investisseurs au lieu d'être réinvestis dans les services offerts. Les exploitants à but lucratif vont de petits services de garde indépendants à de grandes chaînes commerciales soutenues par des fonds d'investissement privés.

En quoi l'éducation à la petite enfance publique et sans but lucratif est-elle différente?

Les centres sans but lucratif sont exploités par des organismes de bienfaisance ou des organismes communautaires. Les centres publics sont sous la responsabilité des gouvernements (municipalités, gouvernements autochtones, administrations scolaires, etc.). Les profits sont réinvestis de manière à améliorer les services : nouveaux jouets, modernisation des installations, ajout de personnel ou hausses salariales.

Pourquoi est-ce important?

1. Les services publics et sans but lucratif : des services de qualité

La qualité est généralement moindre dans les installations à but lucratif¹. Au Québec, un rapport du Vérificateur général publié en 2024 a révélé que près de la moitié des centres à but lucratif ont échoué à l'évaluation de la qualité éducative, alors que 89 % des centres publics et sans but lucratif ont passé le test². De manière générale, les installations à but lucratif offrent :

- moins de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel pour le personnel;
- des salaires plus bas et des conditions de travail moins favorables;
- un environnement de travail avec plus de roulement de personnel;
- moins de ressources pour les programmes éducatifs³.

La qualité des services est primordiale : elle a une incidence directe sur les habiletés cognitives, sociales et émotionnelles des enfants.

2. Le privé restreint l'accès aux services

Les exploitants à but lucratif s'installent à des endroits qui leur sont profitables, et non là où les besoins sont les plus criants. Cette approche améliore parfois temporairement l'accès aux services dans les zones urbaines plus aisées, mais réduit l'accès partout ailleurs. La majorité des chaînes commerciales qui fournissent des services éducatifs à la petite enfance sont financées par des fonds d'investissement privés. Après avoir généré des profits, les propriétaires sont souvent tentés de vendre leurs installations, laissant derrière des travailleuses et travailleurs sans emploi, des parents dans le brouillard et des tout-petits dont le parcours éducatif est interrompu.

Le saviez-vous?

Le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants permet aux centres à but lucratif et aux centres publics ou sans but lucratif de facturer des frais aux parents, mais ces frais sont plafonnés généralement à 10 \$ par jour.

Tous les types d'installations peuvent recevoir du financement public, ce qui signifie que les centres à but lucratif faisant partie du système se servent de fonds publics pour s'enrichir!

À but lucratif, les services éducatifs à la petite enfance sont une activité commerciale.

Publics ou sans but lucratif, les services éducatifs à la petite enfance sont un service public.



3. Les travailleuses et travailleurs sont mieux traités dans le secteur public et sans but lucratif

Les centres publics et sans but lucratif offrent des salaires plus élevés, de meilleurs avantages sociaux et une plus grande stabilité d'emploi.

- 93 % des centres sans but lucratif accordent des avantages sociaux au personnel : régimes de soins de santé et de soins dentaires, vacances et congés de maladie payés, cotisations de retraite, etc.
- Seuls 61 % des centres à but lucratif offrent certains avantages sociaux à leur personnel⁵.

Par conséquent, le roulement de personnel est moins élevé dans les centres sans but lucratif, ce qui est aussi bénéfique pour les enfants.

4. Les services à but lucratif sont moins inclusifs

Les centres à but lucratif sont moins enclins à investir dans des services pour les enfants ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap.

- 81 % des centres sans but lucratif fournissent de tels services, alors que 67 % des centres à but lucratif en offrent.

5. Les services à but lucratif renforcent l'influence du privé

Plus le secteur privé s'immisce dans l'éducation à la petite enfance, plus le pouvoir des lobbyistes augmente. Le profit passe alors avant les enfants. Les groupes du secteur privé ont déjà réussi à obtenir un assouplissement des normes et une réduction du nombre d'inspections. Leur but ultime est de revenir à un système fragmenté, dicté par le marché, et caractérisé par des services peu abordables et de moindre qualité.

6. C'est la loi!

La *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada* est claire : il faut développer le secteur en accordant la priorité aux fournisseurs publics et sans but lucratif afin d'assurer un accès équitable à des services de grande qualité.

L'éducation à la petite enfance n'est pas une occasion d'affaires, mais un service public essentiel. Les données le prouvent : les services éducatifs à la petite enfance publics et sans but lucratif sont d'une meilleure qualité, soutiennent mieux l'apprentissage des enfants et optimisent l'utilisation des fonds publics.

Le SCFP continuera à se battre pour le bien-être des enfants, pas les profits.

Autoriser plus de privatisation dans les services éducatifs à la petite enfance est la plus grosse erreur que le gouvernement du Québec ait commise dans les 25 dernières années, selon Mathieu Lacombe, ministre de la Famille du Québec de 2018 à 2022⁴.

1 Friendly, M. (2011). Quality of For-Profit, Non-Profit, and Public Child Care: A Research Overview, Childcare Resource and Research Unit. Canada. <https://coilink.org/20.500.12592/pwb4nb>.

2 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024 : Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGO_mai2024_ch4_Qualite_SGEE.pdf.

3 Statistique Canada (2023). Caractéristiques des services de garde offerts en centre pour les enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, 2021 à 2022. <https://doi.org/10.25318/36280001202300300001-fra>.

4 <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-quebec-universal-daycare-lessons-10-a-day/>.

5 Statistique Canada (2023). Caractéristiques des services de garde offerts en centre pour les enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, 2021 à 2022. <https://doi.org/10.25318/36280001202300300001-fra>.

6 Friendly, M., Vickerson, R., Mohamed, S., Rothman, L., et Nguyen, N. (2021). Risky business: Child care ownership in Canada past, present and future. <https://childcarecanada.org/publications/occasional-paper-series/21/06/risky-business-child-care-ownership-canada-past-present>.